

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



*Rapport sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets*

Sommaire

Syndicat Emeraude	3
Compétences et territoire	4
Instances décisionnelles.....	5
Prévention des déchets	6
Compostage.....	7
Prêt de Matériel / Groupes d'échanges	10
Gaspillage alimentaire en restauration scolaire.....	11
Collecte des textiles, linges et chaussures / EIT.....	12
Valorisation des encombrants.....	13
Précollecte	14
Fourniture de contenant pour la collecte des déchets	15
Maintenance des contenants / Apport volontaire.....	16
La collecte des papiers.....	17
Collecte	18
Schéma de collecte	19
Evolution des tonnages.....	21
Ordures ménagères résiduelles /emballages et papiers / verre.....	21
Encombrants /Déchets végétaux	22
Évolution des ratios entre 2010 et 2019.....	23
OMA : évolution et répartition	24
Autres services	25
Eco-Site du Plessis-Bouchard	26
Centres techniques municipaux.....	28
Collecte des déchets dangereux.....	29
Traitement.....	30
Bilan Matière	32
Finances	34
Compte Administratif.....	35
Zoom sur les recettes de fonctionnement	36
Compte administratif 2019.....	37
La communication	39
Communication.....	40
Sensibilisation	41
Événementiel	42
Extension des consignes de tri.....	43



Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Syndicat **Emeraude**

Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Emeraude a pour compétences la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

■ **Triple compétence :**

Prévention, Collecte & Traitement

■ **17 communes, réparties sur
2 communautés d'agglomération
adhérentes**

■ **34 élus et 19 agents permanents
au service de 278 000 habitants**

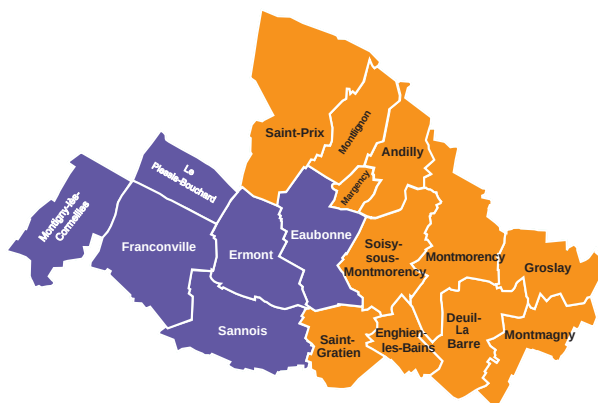


Compétences

Réduire, collecter, traiter et valoriser les déchets ménagers et assimilés, produits sur la vallée de Montmorency répartie sur le territoire de 2 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de 278 119 habitants.

Territoire

Le territoire du Syndicat Emeraude au 1^{er} janvier 2019



Communauté d'Agglomération	Population INSEE (2016)
Plaine Vallée	132 040
Val Parisis	146 079
Total Emeraude	278 119

Au 1^{er} janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Depuis cette date, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont réparties sur deux communautés d'agglomération :

- Plaine Vallée
- Val Parisis



©syndicat emeraude - totem du syndicat emeraude

Instances décisionnelles

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (42 ont été prises en 2019).

Un Bureau Syndical, composé de 16 membres définit, quant à lui, les grandes orientations et prépare les décisions qui seront présentées en Comité Syndical.

En 2019, le Comité s'est réuni à 5 reprises et le Bureau à 5 reprises également.

Composition du Bureau syndical

La composition du Bureau :

- Président : M. Gérard LAMBERT-MOTTE
- 1er vice-président : M. Alain GOUJON
- 2ème vice-président : M. Joël BOUTIER
- 3ème vice-président : M. Daniel FARGEOT
- 4ème vice-président : M. Philippe SUEUR
- 5ème vice-président : Mme Marie-Christine CAVECCHI
- 6ème vice-président : M. Michel VERNA
- 7ème vice-président : M. Jean-Pierre ENJALBERT
- 8ème vice-président : M. Julien BACHARD
- 9ème vice-président : M. Xavier HAQUIN
- 10ème vice-président : M. Bernard JAMET
- 1er Secrétaire : M. Alain CHABANEL
- 2ème Secrétaire : Mme Claude ESTRADE
- 3ème Secrétaire : Mme Jacqueline HUCHIN
- 4ème Secrétaire : M. Christian RENAULT
- 5ème Secrétaire : M. Patrick FLOQUET

Dans un souci d'efficacité et, en cohérence avec les enjeux du Syndicat, les commissions de travail n'ont pas été modifiées en 2019 et se détaillent comme suit :

- Commission « Déchèterie » ;
- Commission « Finances et fiscalité » ;
- Commission « Prévention des déchets » ;
- Commission « Communication » ;
- Commission « Conteneurisation » ;
- Commission « Collecte » ;
- Commission « Traitement » ;
- Commission « Redevance spéciale » ;
- Commission « Réforme territoriale » ;

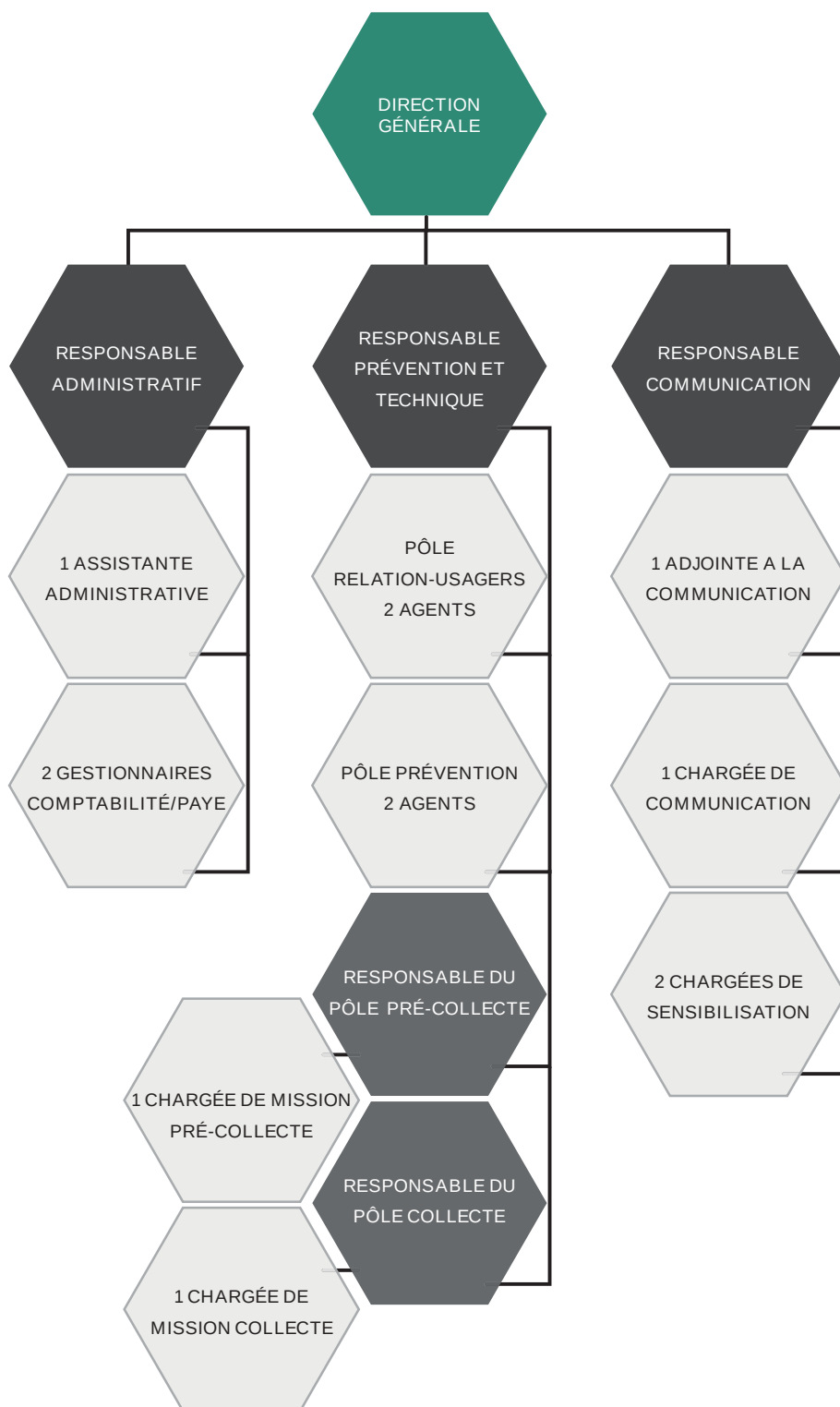
La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 4 fois en 2019 pour l'ouverture et l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.



©126média-Cédric Daya / Logo du Syndicat Emeraude

Équipe opérationnelle

En 2019, le Comité s'appuie sur une équipe de 19 agents majoritairement titulaires (13 femmes et 6 hommes). Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, prévention et technique, et communication, rattachés à un directeur général.



Prévention des déchets

Après l'atteinte des objectifs successifs du premier plan local de prévention et du Contrat d'objectif Déchets et Economie Circulaire permettant de réduire de près de 9% la quantité de déchets produite par habitant depuis 2010, le temps est venu de refaire un bilan diagnostique. Ainsi, tout en continuant à réaliser bon nombre d'actions concrètes en faveur de la prévention des déchets, le Syndicat Emeraude s'est engagé dans l'élaboration de son futur plan local de prévention qui, conformément à la réglementation, doit être approuvé par les élus pour une durée de 6 ans.

- 465 composteurs distribués à des particuliers
- 9 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble
- 7 ateliers proposés dont un nouvel atelier « jardinage au naturel »
- 127 bornes textiles sur le territoire



Compostage

Le compostage autonome est une des pratiques permettant de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit d'environ 1/3.

Dotation en composteurs et lombricomposteurs.

Afin de pouvoir proposer la pratique du compostage à tous les habitants, le Syndicat propose à prix réduit :

- Des composteurs de 345 L et de 620 L,
- Des lombricomposteurs pour les personnes résidant en appartement,
- Des aérateurs de compost.

Le taux d'équipement en composteurs pour les pavillons, si l'on prend en compte tous les composteurs vendus depuis 2010, varie entre 13,4 % à Montigny-lès-Cormeilles et 31,4 % à Montlignon.

	Quantité distribuée en 2018	Quantité distribuée en 2019
Composteurs domestiques	439	465
Aérateurs de compost	231	264
Lombricomposteurs	26	31

Le taux d'équipement moyen est de 22%.



©Syndicat Emeraude / composteur 345 litres et 620 litres

Ateliers compostage

Des ateliers gratuits et ouverts à tous pour s'initier ou se perfectionner à la pratique du compostage sont proposés par le Syndicat Emeraude.

Cette année, un nouvel atelier a été ouvert : «jardinage au naturel». Celui-ci aborde différents modes d'entretien du jardin qui permettent à la fois de moins produire de déchets végétaux et de ne plus utiliser de produits chimiques, mais également les techniques du paillage, de la tonte mulching, du broyage, etc...

Ces ateliers se sont déroulés sur l'Eco-site du Plessis-Bouchard et aux jardins familiaux du Trou du Loup à Soisy-sous-Montmorency. Remercions d'ailleurs vivement la ville de Soisy-sous-Montmorency ainsi que les jardiniers qui collaborent et nous permettent de visiter leurs jardins !



©Syndicat Emeraude / Biodéchets compostables

En 2019, 7 ateliers ont été proposés :

- 3 ateliers compostage dans les jardins familiaux à Soisy-sous-Montmorency,
- 2 ateliers « jardinage au naturel »,
- 2 ateliers lombricompostage dans les locaux du Syndicat, sur l'Eco-site du Plessis-Bouchard.

Compostage collectif

En 2019, 9 nouveaux sites de compostage collectif en pied d'immeuble ont été installés dans les communes de Deuil-La Barre (2 sites), de Montmorency (3 sites) d'Enghien-les-Bains (1 site), de Groussay (1 site), de Saint-Gratien (1 site) et du Plessis-Bouchard (1 site). Cela représente environ 792 habitants supplémentaires compostant leurs biodéchets.

Sur l'ensemble du territoire depuis 2010, 41 résidences (environ 1 850 habitants) pratiquent le compostage collectif.

En plus de ces 9 nouveaux sites installés, 7 autres résidences nous ont contacté et sont en cours de projet pour une future mise en route.

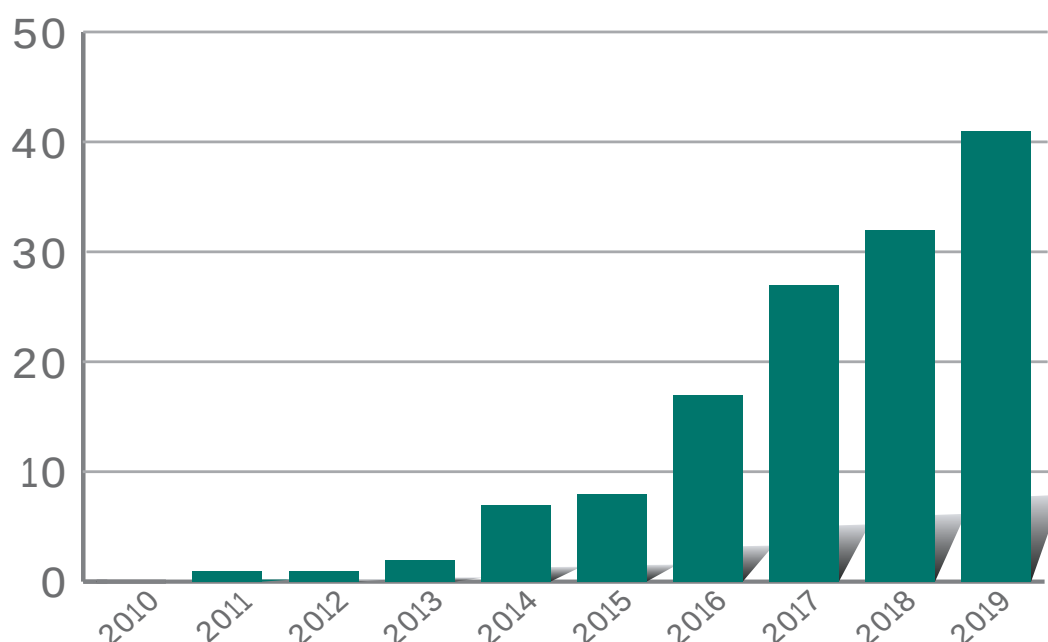
Compostage en milieu scolaire

Le Syndicat propose, pour les restaurants scolaires, des composteurs grande capacité adaptés au compostage de grandes quantités de restes de repas et accompagne les communes qui souhaitent mettre en place le compostage sur leurs écoles.

Fin 2019, ce sont 31 restaurants scolaires des communes de Saint-Gratien, Franconville, Andilly, Saint-Prix et Montigny-lès-Cormeilles qui sont équipés de composteurs grande capacité et près de 8 700 élèves qui participent au compostage de leurs restes de repas.



Evolution du nombre de sites en compostage collectif



Prêt de matériel

Depuis 2018, le Syndicat Emeraude propose à toutes ses communes membres et aux établissements scolaires situés sur son territoire, un catalogue de prêt de matériel pour sensibiliser les enfants à la prévention des déchets (compostage, gaspillage alimentaire, ...).

Ce prêt de matériel se fait via une convention.

Le catalogue propose de prêter aux établissements scolaires :

- des balances (pesée des biodéchets dans les cantines)
- deux malles antigaspi (sensibilisation des enfants de maternelle et élémentaire à la lutte contre le gaspillage alimentaire)
- deux colonnes gaspi-pain (sensibilisation au gaspillage du pain)
- deux lombricomposteurs

Ce prêt de matériel a pour vocation d'éduquer et de sensibiliser les plus jeunes et les adultes au gaspillage alimentaire tout en leur fournissant des conseils et astuces pour le réduire. Il permet également de les sensibiliser au tri des matières ainsi qu'au compostage.

Ce sont ainsi une vingtaine d'établissements scolaires qui ont pu bénéficier de ces matériels en 2019.



crédits photo : DJIDJIK - mallette pédagogique antigaspi

Groupes d'échanges

Plusieurs groupes d'échanges sont proposés aux communes du Syndicat Emeraude depuis 2017. Ces groupes d'échanges, avec un thème spécifique pour chacun, permettent aux différents acteurs des communes d'échanger entre eux et avec le Syndicat Emeraude sur les pratiques déjà mises en place par chacun, ou pouvant être mises en place afin de toujours plus réduire et valoriser nos déchets.

En 2019, 2 réunions ont été proposées :

Le 16 avril : Réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire : Ville de Saint-Gratien (système de réservation des repas, réduction des grammages) ; Ville d'Ermont (adapter les portions des plats aux besoins des enfants et mettre en place des assiettes petites faims et grandes faims) ; Ville de Groslay (mettre en place une table de troc) ; Franconville (mise en place de coupe-fruits ; gaspi-pain).

Le 24 septembre : Rencontre autour de la réduction des déchets végétaux : visite du cimetière écologique de Saint-Gratien (tri des déchets, engazonnement des allées, mise en place du compostage des déchets organiques, prairie fleurie, ...) ; présentation du plan de gestion différenciée des espaces verts de la ville de Deuil-La Barre : présentation du compostage des déchets végétaux *in situ* par la ville de Franconville.



© Syndicat Emeraude - cimetière écologique de Saint-Gratien

Gaspillage alimentaire en restauration scolaire

Etat des lieux réalisé par Christ Nkounkou

De Février à Août 2019, M. Nkounkou, étudiant en master 2 Management en développement durable a effectué son stage de fin d'année au sein du Syndicat. L'objectif de ce stage était de réaliser un état des lieux du gaspillage alimentaire dans les écoles primaires du territoire du Syndicat.

Le projet a été proposé aux 17 communes du territoire et 6 ont répondu positivement : Deuil-La Barre, Montigny-Lès-Cormeilles, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien, Sannois et Soisy-sous-Montmorency,

Des pesées ont ainsi été réalisées dans 51 restaurants scolaires par les équipes de restauration et d'animateurs avec l'aide du Syndicat.

Les résultats ont montré que le gaspillage alimentaire représente de 18 à 32% des repas servis avec une moyenne de 26%. Cela représente de 84 à 181 grammes de nourriture jetée par repas avec une moyenne de 118 grammes. Si l'on fait une projection à l'année sur ces 6 villes, cela représente environ 221 tonnes de nourriture jetée. Le coût de ce gaspillage a été estimé à environ 300 000 € par an et par commune. en prenant en compte le coût d'achat des denrées ainsi que leur préparation.

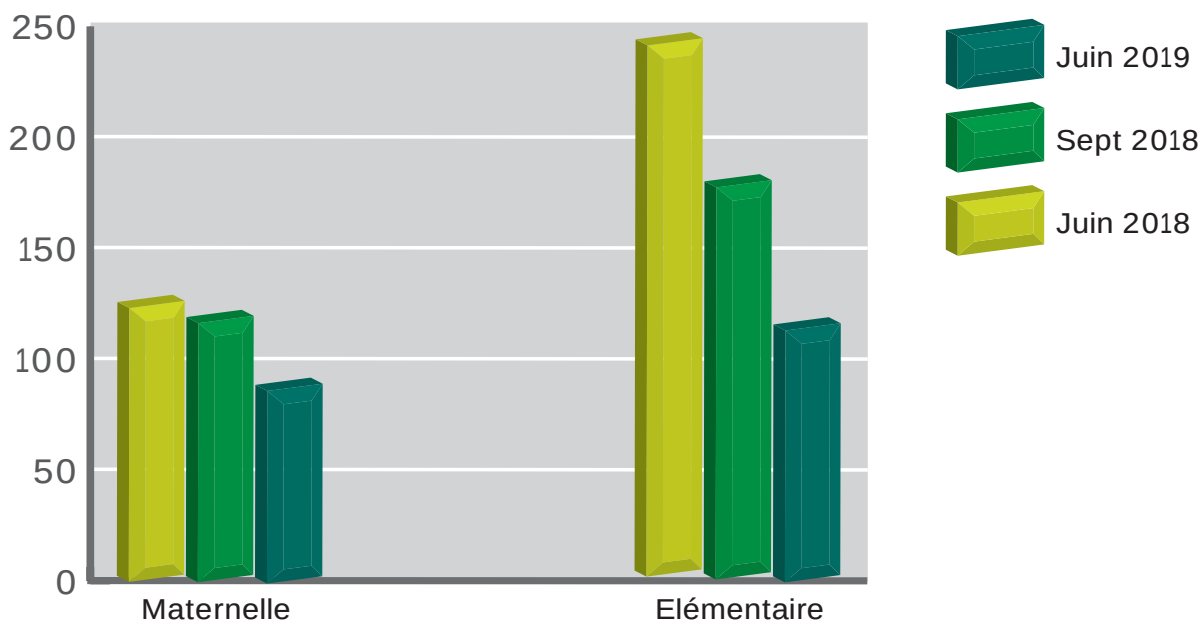
Brigade pesées antigaspi à Deuil

Les résultats des pesées ont été présentés aux équipes sur place et elles ont pu proposer leurs idées afin de réduire ce gaspillage. A charge de la Ville de mettre en place un plan d'action à partir de ces idées.

Pour la ville d'Ermont, qui travaille depuis 2018 sur le gaspillage avec l'aide du Syndicat et qui a pu établir et mettre en œuvre un plan d'action, les résultats sont positifs.

Evolution du gaspillage alimentaire (restaurants scolaires)

evolution des pésées en 2018 et 2019	juin 2018	sept 2018	juin 2019
maternelle	128,5 g	121,6 g	90,4 g
élémentaire	249,3 g	184,0 g	118,2 g



Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Depuis 2011, le Syndicat Emeraude participe, en partenariat avec les communes de son territoire, au déploiement des points d'apport volontaire pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures (TLC). En 2019, il n'y a pas eu de nouvelle borne implantée sur le territoire.

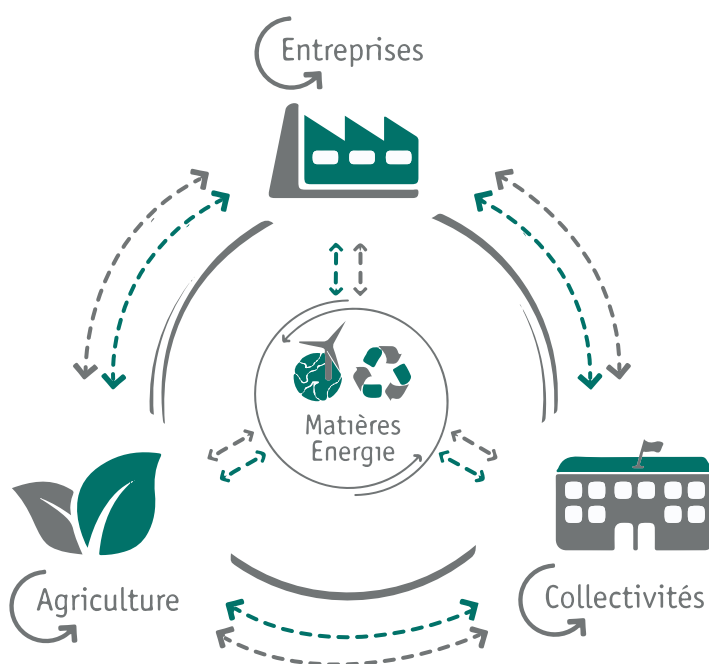
En 2019, environ 709 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude par l'intermédiaire des bornes textiles, soit environ 2,55 kg/habitant/an. Il est à noter une légère hausse de 1,1% des tonnages TLC collectés par rapport à l'année 2018, gisement relativement stable du fait que le réseau n'ait pas été développé davantage.



©126média-Cédric Daya / Borne TLC

Démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Fin 2018, une première réunion a été organisée avec les 2 communautés d'agglomération Plaine Vallée et Val Parisis afin d'étudier l'opportunité de lancer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le territoire du Syndicat. Les deux communautés d'agglomération se sont montrées intéressées par cette démarche sur le principe. Un courrier a été envoyé pour savoir si celles-ci souhaitaient s'engager dans ce projet et voir comment pourrait se développer ce partenariat. Val Parisis a répondu positivement et plusieurs réunions ont été organisées. Cependant, pour l'instant, le montage de ce projet et son dimensionnement semblent complexes et n'ont pas permis d'aboutir à un dossier opérationnel.



Valorisation des encombrants

Partenariat avec Emmaüs

L'association Emmaüs de Bernes-sur-Oise a été présente à la déchèterie de Plessis-Bouchard tous les derniers samedis de chaque mois de 10 à 16 heures afin de récupérer les objets dont les usagers veulent se débarrasser alors qu'ils sont réutilisables.

Partenariat avec Véloservices

Les vélos apportés en déchèterie sont mis systématiquement de côté par les gardiens. Ils sont collectés de manière régulière par l'association à vocation sociale Véloservices, basée à Cergy, qui les répare et les revend. En 2019, une centaine de vélos ont été collectés.



©126média-Cédric Daya / Vélo-services



©126média-Cédric Daya / Vélo-services au forum du zéro déchet 2019

Précollecte

Le Syndicat Emeraude met à disposition des usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et salubrité. Si l'entretien en matière de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive ou les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

■ **210 743 bacs**
(plus de 38 millions de litres)

■ **1 802 bornes enterrées et aériennes (plus de 7,7 millions de litres)**

■ **21 519 interventions sur l'ensemble du parc de contenants**



Fourniture de contenants pour la collecte des déchets

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, du verre ou des déchets végétaux se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées.

La règle de dotation des bacs a été fixée par délibération n°2008/02/03 et a été révisée par délibération n°2014/12/02. Les volumes des bacs attribués sont fonction du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte en considérant un bon tri des déchets.



Bac à cuve marron et couvercle marron pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés des communes d'Enghien-les-Bains),



Bac à cuve grise et couvercle jaune pour les emballages,



Bac à cuve grise et couvercle vert pour le verre,



Bac à cuve grise et couvercle vert foncé pour les végétaux,



Bac à cuve grise et couvercle bordeaux pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale,



Bac à cuve grise et couvercle bleu pour le papier des établissements publics.

Concernant la conteneurisation en bacs roulants, on peut noter des opérations particulières en vue de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS, notamment :

- La fourniture et livraison de bacs roulants de 120 litres dédiés au verre en remplacement des petits bacs de 35 litres qui sont non préhensibles mécaniquement par les camions,
- La fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres dédiés aux déchets végétaux pour les pavillons qui le souhaitent.



©syndicat emeraude / Bornes enterrées

Les bornes enterrées sont dédiées à un groupe d'habitation et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. En 2019, 98 bornes ont été installées sur le territoire (43 pour les ordures ménagères, 33 pour les emballages, et 22 pour le verre).

A noter que la commune de Saint-Prix bénéficie d'une collecte hippomobile en porte à porte des déchets végétaux. Ce service implique que les déchets végétaux soient présentés dans des sacs papiers. Par le biais de la commune, 32 000 sacs papiers biodégradables ont été vendus aux usagers.

└ Maintenance des contenants

Avant les opérations de distribution des bacs roulants à verre et déchets végétaux, l'âge moyen du parc de bacs était d'environ 7 ans.

Les bacs ont fait l'objet de 3 760 interventions auprès du prestataire TEMACO relatives à la maintenance (réparation, remplacement suite à vol ou incendie,...) En 2019, nous comptons 20 178 interventions pour modification de dotation, contre 7 304 en 2018.

Ceci s'explique principalement par l'extension des consignes de tri à toutes les résines plastique d'emballages qui a engendré un besoin d'augmentation de volumes des bacs pour beaucoup de foyers. Notamment, le Syndicat Emeraude a remplacé d'office les 7 474 bacs de 80 litres, qui étaient âgés et inadaptés aux lève-conteneurs mécaniques, par des bacs de 120 litres entre février et avril 2019. A cela s'ajoutent pour 2019, les remplacements de bacs pour cause de vol, incendie, casse ou de changement de dotation ce qui porte le taux de renouvellement du parc de bacs à 11 %.



©syndicat emeraude / remplacement des bacs jaunes 80 litres

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant le lavage et la désinfection intégrale.

Ainsi, 491 bornes à ordures ménagères ont fait l'objet d'un contrôle technique en 2019. Cette maintenance annuelle a également permis un nettoyage externe des périsopes sur 319 bornes à emballages. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le Syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures le prestataire en charge de réparer les bornes concernées (TEMACO).

Le Syndicat a ainsi dû gérer 191 dysfonctionnements (tambours coincés, infiltrations d'eau, plateforme de sécurité détériorée...).



©syndicat emeraude / maintenance des bornes enterrées

└ Apport volontaire

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre et au papier.

Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 83 bornes pour le verre et 48 pour le papier. Un nettoyage annuel a été réalisé par la société Derichebourg.

■ Précollecte

Le Syndicat Emeraude a en charge le réseau de bornes d'apport volontaire du textile sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Si aucune borne supplémentaire n'est venue compléter le réseau, la maintenance y est importante. En effet, ces équipements font l'objet de nombreuses incivilités, voire subissent des actes de vandalisme pouvant gêner la collecte (blocage des serrures et portes restant fermées). Souvent, le personnel en charge de la collecte a pu effectuer une menue remise en état le jour de ramassage. Si les dégâts sont trop importants, il fait appel au service maintenance qui doit intervenir dans les 72 heures. Ainsi, ce sont près de 95 interventions de maintenance qui ont été réalisées par ce service, dont 18 concernaient des bornes qui ont dû être remplacées.



©126média-Cédric Daya / borne Eco-Textile

└ La collecte des papiers

Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique des papiers, journaux, magazines et prospectus. La collecte est réalisée, suivant les établissements en bacs ou en bornes aériennes.



Le bac destiné aux papiers est constitué d'une cuve grise à couvercle bleu. La collecte a lieu une fois par mois sur 3 secteurs.

Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4m³. Elles sont équipées d'un système de télé-relève du taux de remplissage.

A noter que certains établissements ont ponctuellement besoin d'éliminer une grande quantité de papier. Pour plus de praticité et une maîtrise des coûts, des bennes des 15m³ leur sont mises à disposition.

En 2019, le Syndicat Emeraude a poursuivi le déploiement de la collecte du papier pour lequel il avait été retenu dans le cadre d'un appel à projets Eco-folio en 2017. Ceci permet d'obtenir des soutiens financiers à hauteur de 75 % sur les dépenses nécessaires jusqu'en mars 2020.

Ainsi, le bureau d'études AJBD est chargé de recenser et de contacter les entreprises et administrations susceptibles de produire beaucoup de papiers afin de faire un diagnostic déchets par téléphone ou lors de visites de sites. Après confirmation de leur intérêt pour cette collecte, le partenaire L&M sensibilise le personnel des entreprises qui sont équipées de bannettes spécifiques ou de petits bacs de 35 litres facilitant le tri et la gestion de ce flux à l'intérieur de chaque structure. 132 établissements ont été sensibilisés à ce tri. Ainsi, 314 établissements ont bénéficié de cette collecte (contre 298 en 2018 soit +5%). Le tonnage collecté en 2019 a augmenté de 30% avec 134,72 tonnes de papiers récupérées.

Collecte

Depuis 2017, la société Poly Senti – Derichebourg est chargée de collecter les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du Syndicat Emeraude suivant des modalités validées par l'ensemble des communes et fixées par délibération n°2016-06-02 du 20 juin 2016.

■ **103 906 tonnes de déchets collectées en porte à porte**

■ **758 562 km parcourus par les bennes de collecte**

■ **611 542 litres de gasoil consommés**

■ **192 116 heures de service**



Schéma de collecte

Le schéma de collecte visant à inciter à la réduction des déchets à la source, à leur valorisation et à la maîtrise des coûts du service, est organisé comme suit :

- collecte des ordures ménagères une fois par semaine pour les pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- collecte hebdomadaire des déchets végétaux des pavillons entre mi-mars et mi-novembre,
- collecte mensuelle du verre pour tout type d'habitat (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- 4 collectes d'encombrants par an pour les pavillons des communes les plus proches de la déchèterie du Plessis-Bouchard,
- Développement de la collecte des gros producteurs de cartons,
- Mutualisation de la collecte des rues limitrophes à plusieurs communes,
- Collectes réalisées avec des camions neufs (acquisition mi-2017),
- Collectes organisées de façon à viser la diminution des accidents conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS,
- Mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour le contrôle et la sensibilisation au geste de tri des emballages recyclables.

Pour la bonne exécution de ces prestations, 130 agents sont affectés au service. Le parc est constitué de :

- 25 camions de 19 à 26 tonnes munis de lève conteneurs pour les bacs,
- 2 mini-bennes de 12 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 2 mini-bennes de 7,5 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 6 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire.



Tous les véhicules fonctionnent au gasoil et respectent les normes Euro6.

En 2019, la commune d'Eaubonne a accepté d'harmoniser les horaires de ramassage des déchets sans distinction du type d'habitat, comme cela avait été acté pour Ermont, Montmagny et Saint-Prix en 2018. Cela a permis de parcourir 3 420 km de circuit en moins, et donc d'éviter l'émission de près de 8 tonnes de CO₂. L'amplitude horaire 16h00-23h00 est mieux respectée par les équipages, et la consigne de sorties des bacs étant moins confuse, il a été observé une baisse de 40% des réclamations en provenance des Eaubonnais par rapport à 2018. Sur l'ensemble du territoire, le nombre de

Collecte

réclamations liées à la collecte s'est élevé à 2 299 en 2019, soit une baisse de près de 24% par rapport à 2018, qui démontre l'efficacité des actions de simplification du calendrier de collecte ainsi que des actions de contrôle des tournées qui sont mises en œuvre depuis 2018.

Les tournées de collecte des bacs s'effectuent entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues inutilement, limiter les émissions de CO₂) ; les bornes d'apport volontaire pour le verre et les papiers sont d'ailleurs équipées de sonde de mesure du taux de remplissage permettant une collecte des bornes lorsqu'elles sont remplies à 80%,
- Respecter les recommandations R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et diminuer les risques d'accidents (manœuvres dangereuses comme la collecte bilatérale et les marche-arrières).

Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'un long recensement des points noirs de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte. Ainsi, 394 points noirs avaient été annoncés dans le cahier des charges. Le nouveau schéma de collecte ayant engendré des modifications de circuits de tournées conséquentes et le recours à davantage de véhicules adaptés aux voies étroites, a permis de baisser le nombre de points noirs à 323 en 2017 laissant alors des points plus délicats à résoudre en raison des investissements nécessaires pour la mise en œuvre de solutions.

Pour autant ces chiffres ne prenaient pas en compte les difficultés que nous pouvons rencontrer quand une mini-benne est mobilisée. Si ce type de véhicule permet de régler certains points noirs R437 souvent liés à des voies étroites, les marche-arrières restent souvent en usage malgré leur interdiction. Un affinage du recensement des points noirs élève le nombre à 461 points à résoudre.



©126média-Cédric Daya / Camion de collecte de Dérichébourg

Evolution des tonnages

Ordures ménagères résiduelles



Tonnages d'Ordures ménagères Résiduelles (OMR) 66 119 t
 Evolution des tonnages / 2018 - 0,60 %
 Ratio 239,18 kg/an/hab.

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2019	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 040	29 418,20	3 312,59	32 730,79	-1,40%
Val Parisis	146 079	24 398,44	8 990,21	33 388,65	0,18%
Total Emeraude	278 119	53 816,64	12 302,80	66 119,44	-0,60%

Emballages et papiers



Tonnages d'emballages et papiers 12 972 t
 Evolution des tonnages / 2018 + 5,51 %
 Ratio 46,64 kg/an/hab.

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2019	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 040	5 778,71	548,94	6 327,65	5,32%
Val Parisis	146 079	5 274,29	1 370,58	6 644,87	5,70%
Total Emeraude	278 119	11 053,00	1 919,52	12 972,52	5,51%

Verre



Tonnages de verre 5 969 t
 Evolution des tonnages / 2018 -0,99 %
 Ratio 21,68 kg/an/hab.

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2019	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 040	2 370,39	457,35	2 827,74	-1,18%
Val Parisis	146 079	2 273,07	868,23	3 141,30	-0,81%
Total Emeraude	278 119	4 643,46	1 325,58	5 969,04	-0,99%

Encombrants



Tonnages d'encombrants 9 083 t
 Evolution des tonnages / 2018 1,6%
 Ratio 32,66 kg/an/hab.

Territoire	Population	TonnagesTotaux 2019	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 040	4 827,49	1,60%
Val Parisis	146 079	4 255,93	1,60%
Total Emeraude	278 119	9 083,42	1,60%

Déchets végétaux



Tonnages de déchets végétaux 9 492 t
 Evolution des tonnages / 2018 5,15 %
 Ratio 34,13kg/an/hab.

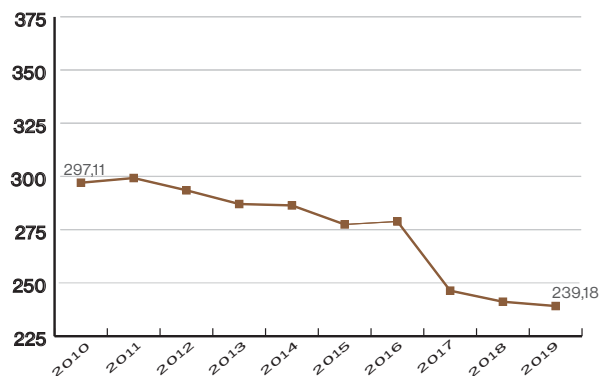
Territoire	Population	TonnagesTotaux 2019	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 040	4 872,43	6,81%
Val Parisis	146 079	4 619,47	3,46%
Total Emeraude	278 119	9 491,90	5,15%



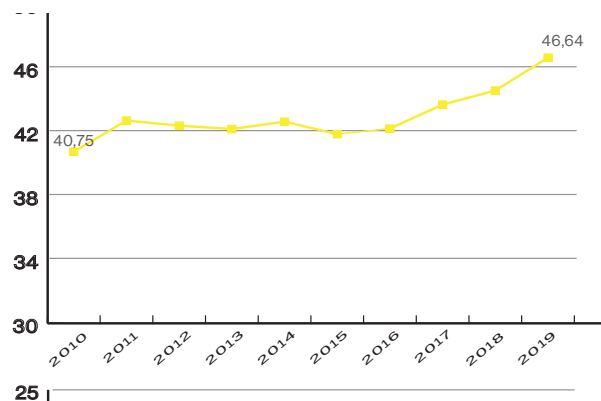
©126média-Cédric Daya / collecte des déchets végétaux

Évolution des ratios entre 2010 et 2019 (en kg/an/hab.)

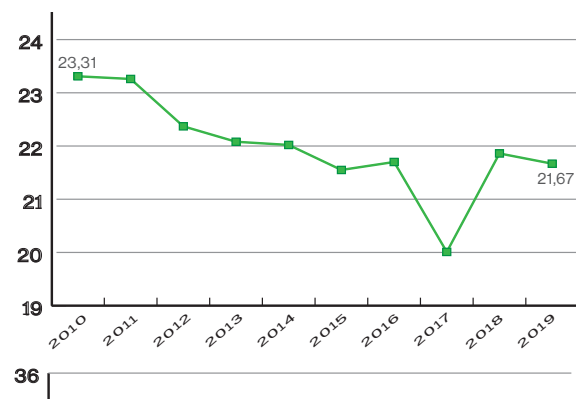
Ordures ménagères résiduelles



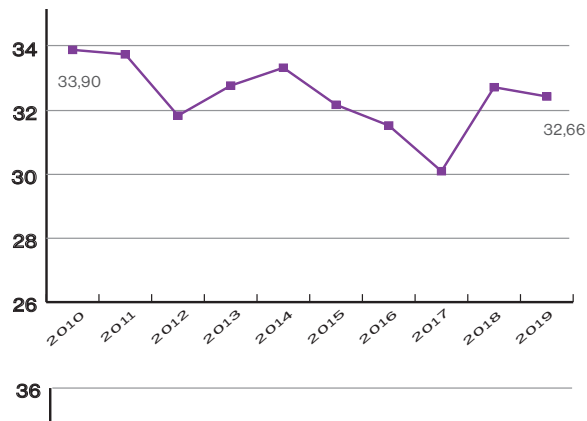
Emballages et papier



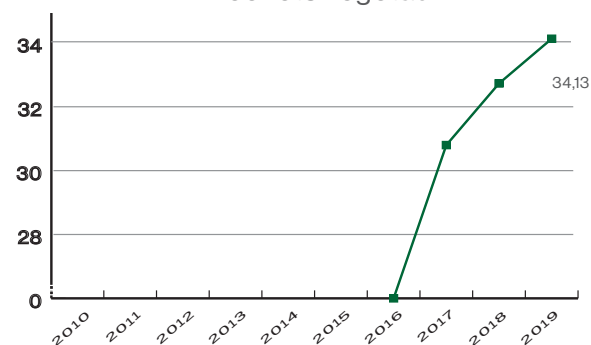
Verre



Encombrants



Déchets végétaux



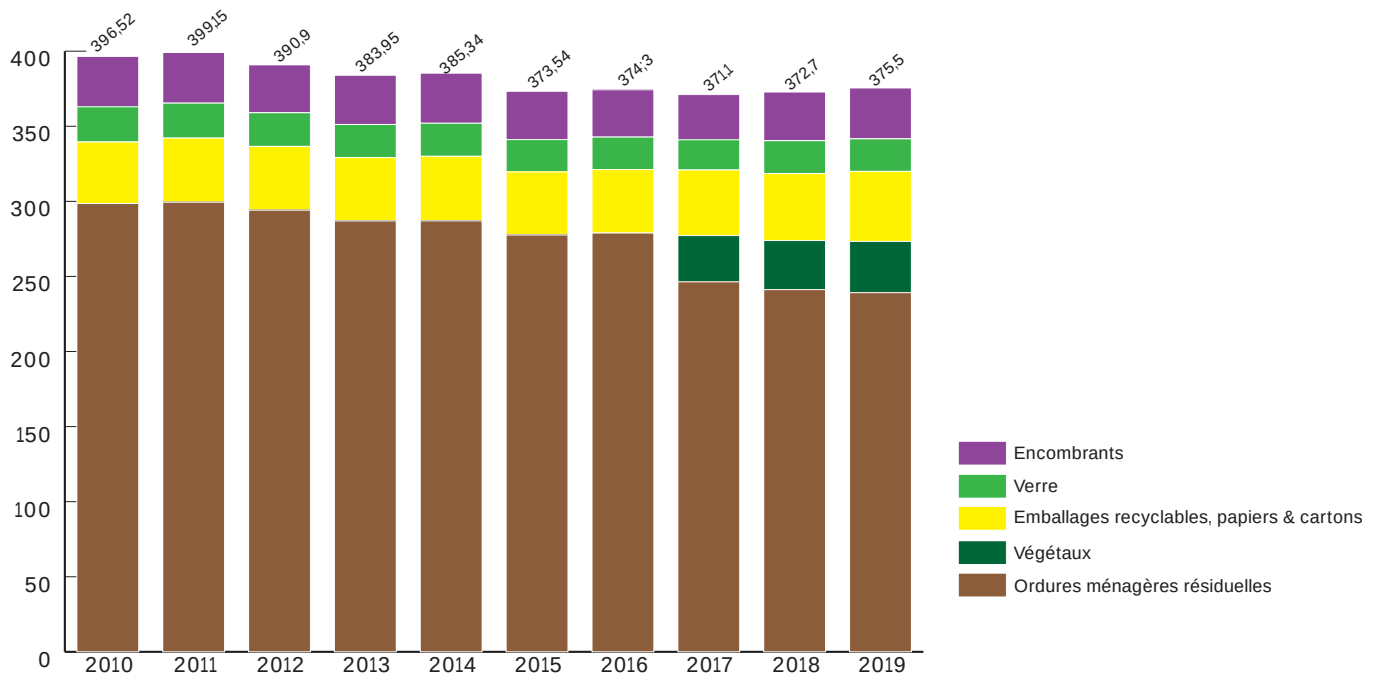
Flux	Ratio 2019	évolution depuis 2010
Ordures ménagères résiduelles	239,18	-19,5 %
Emballages	44,21	+ 14,43%
Verre	21,67	- 7,0 %
Encombrants	32,66	- 3,7 %
Déchets végétaux	34,13	N.S.
OMA¹	373,1	-5,90 %

1 : Ordures Ménagères assimilées

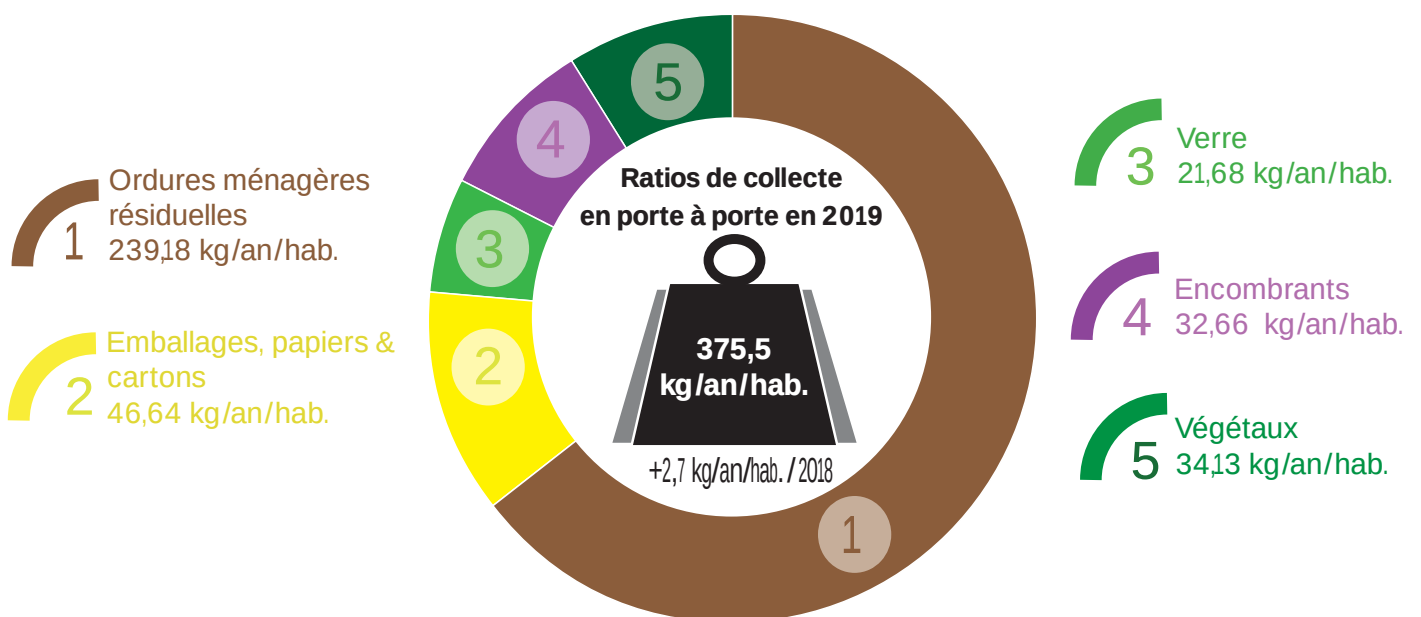
2010 : population 266 458 habitants (INSEE 2007)
 2011 : population 267 923 habitants (INSEE 2008)
 2012 : population 267 392 habitants (INSEE 2009)
 2013 : population 267 517 habitants (INSEE 2010)
 2014 : population 269 020 habitants (INSEE 2011)

2015 : population 270 165 habitants (INSEE 2012)
 2016 : population 271 545 habitants (INSEE 2013)
 2017 : population 274 237 habitants (INSEE 2014)
 2018 : population 275 797 habitants (INSEE 2015)
 2019 : population 278 119 habitants (INSEE 2016)

Évolution des OMA entre 2010 et 2019 (en kg/an/hab.)



Répartition des OMA EN 2019 (en kg/an/hab.)



Autres services

Si la collecte en porte à porte permet de traiter 83% des déchets ménagers et assimilés, le Syndicat Emeraude développe des services complémentaires, soit pour capter des déchets dont la nature ne permet pas d'être ramassé en porte à porte (les déchets toxiques, déchets électroniques ou gravats par exemple qui restent dangereux pour les équipements et agents de collecte et plus généralement pour l'environnement), soit pour faciliter la captation par des services de proximité et plus individualisés. Il s'agit notamment des déchèteries, permanences Démétox, et fourniture de bennes aux services techniques des communes du territoire.

■ **+6% de passages en plus à la déchèterie du Plessis Bouchard**

■ **+ 3% de déchets toxiques collectés**

■ **1 666 rotations de bennes pour les services techniques**



Eco-Site du Plessis-Bouchard

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Ce site permet aux particuliers de déposer leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant à l'amélioration du recyclage. Avec 107 060 passages comptés (soit 6 % de plus que l'année précédente), la déchèterie a permis le tri et la valorisation de 13 994 tonnes de déchets (+0,7% par rapport à 2018).



©126média-Cédric Daya / Eco-Site du Plessis-Bouchard

Nature des déchets	Eco-Site 2019	Déchèteries mobiles 2019	Tonnage Total 2019	Evolution 2019/2018
Déchets végétaux	1 797,01	50,51	1 847,52	-0,2%
Gravats	3 745,32	92,02	3 837,34	-5%
DNDNI ¹	3 056,42	105,70	3 162,12	4%
Encombrants	2 052,88	44,31	2 097,19	22%
Bois	1 607,19	40,57	1 647,76	-6%
DEA (mobiliers)	594,85		594,85	4%
Cartons	179,61	17,64	197,25	-35%
Ferrailles	319,63	13,78	333,41	15%
Papiers	44,51	0,00	44,51	50%
DEEE	312,74	18,32	331,07	9%
DDS filière REP	122,60		122,60	-12%
DDS - hors filière REP	58,12	18,34	76,46	13%
Batteries	4,18		4,18	-54%
Huiles Usagées	12,42		12,42	9%
Piles	3,00		3,00	11%
TLC	82,03		82,03	10%
Lampes - Néons	1,93		1,93	5%
Total	13 994,44	401,20	14 395,63	1%
réemploi Emmaüs	non estimé	Non présent	non estimé	
réemploi Vélo services	?	0	??	

1 : Déchets non dangereux non inertes (= plâtres)

Services Complémentaires

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat voisin pour permettre aux habitants de Groslay, Montmagny, Deuil-La Barre, Montmorency et de Soisy-sous-Montmorency de fréquenter la déchèterie située à Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. En 2019, le nombre de passages enregistré s'élève à 3 920, soit 2% de passages supplémentaires par rapport à l'année dernière.

Le dispositif des déchèteries mobiles a été expérimenté en 2016 et pérennisé en 2017. Ainsi 8 déchèteries mobiles ont été organisées sur Deuil-La Barre desservant les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Montmagny et Montmorency ; 7 autres sur le parking du gymnase du Luat à Eaubonne accessibles aux habitants d'Eaubonne, Montlignon, Margency, Saint-Prix. Ce service est venu en complément de la collecte en porte à porte

des encombrants. Par ailleurs, une déchèterie mobile est également organisée sur Andilly à la place d'une collecte des encombrants. Elle est également ouverte aux habitants de Margency et de Montmorency. Pour compléter davantage le service, un nouveau test a été réalisé sur un terrain du SIARE à Saint-Gratien. La déchèterie mobile était accessible aux habitants de Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency et Enghien-les-Bains. A noter qu'une expérimentation de broyage des végétaux a été réalisée avec l'appui de l'association ignymontaine d'insertion de jeunes AGOIE. Les visiteurs ont pu venir avec leurs branches ou troncs et repartir avec du broyat utile pour le compostage à domicile ou avec des buches coupées pour le chauffage de cheminée.

Avec une moyenne de 200 passages par déchèterie mobile, l'ensemble de ce service de proximité a permis de collecter près de 401,20 tonnes de déchets en 2019, soit 23% de plus qu'en 2018.



©syndicat-emeraude / déchèterie mobile de Deuil- La Barre

Centres techniques municipaux

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation assurée en grande partie par la société Butin-Sédic comprend la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement de leur contenu.

Si trois flux sont majoritaires (les déchets végétaux, le tout-venant et les gravats), la sensibilisation et une implication du personnel municipal permet d'affiner le tri et d'améliorer la valorisation. Il est à noter que certaines communes disposant de moyens suffisants pour le transport de leurs déchets, amènent directement sur les sites de traitement pour lesquels les coûts d'élimination sont pris en charge par le Syndicat Emeraude.

	ENCOM- BRANTS	DECHETS VEGETAUX	PAPIERS	CARTONS	FERRAILLES	GRAVATS	PNEUS	DEEE	TOTAL GÉNÉRAL
Plaine Vallée	1285,90	760,43	0,00	5,32	14,08	161,64	5,30	2,28	2234,95
Val Parisis	1427,34	622,68	3,04	2,98	11,34	97,40	4,22	0,00	2169,00
Total OM Emeraude	2713,24	1383,11	3,04	8,30	25,42	259,04	9,52	2,28	4403,95
Evolution 2019/2018	10%	-10%	-68%	6%	5%	-37%	-24%	-9%	-1%



©syndicat-emeraude / bennes centres techniques

Collecte des déchets dangereux

Suite à l'ouverture de la déchèterie du Plessis Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques types huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures, ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) a été maintenue sur les communes les plus éloignées de la déchèterie, et notamment celle de Plaine Vallée. Cette collecte en apport volontaire est réalisée suivant un calendrier précisant les lieux des permanences d'un véhicule spécifique le samedi matin. Les tonnages collectés par le service DEMETOX ont diminué de 9% par rapport à 2018, cette diminution ne prennent pas en compte les déchets toxiques qui sont collectés par les déchèteries mobiles.

En complément de ces services aux habitants, des modules de 80 à 600 litres de contenance sont mis à disposition par le Syndicat Emeraude dans la

plupart des centres techniques municipaux. En effet, de nombreux déchets toxiques sont régulièrement présentés lors des collectes en porte à porte des encombrants alors qu'ils ne peuvent être ramassés dans ce cadre pour des raisons de sécurité (départ d'incendie par réactions chimiques lors de la compaction dans la benne). Ainsi, les déchets toxiques restants sont ramassés par les services techniques municipaux. En 2019, le tonnage collecté et traité a également diminué de 10% par rapport à 2018.

Sur la globalité du territoire, et tous services confondus (Démétox, CTM et Déchèterie), nous enregistrons une baisse de 5% de déchets toxiques collectés, soit 246,74 tonnes traitées dont 122,6 tonnes traitées par le biais de la filière REP Eco-DDS sans impact financier pour le Syndicat Emeraude. A noter que cette part prise en charge de manière opérationnelle par la filière observe une baisse de 12%. Ceci s'explique notamment par un arrêt de la collecte par leurs soins de janvier à mars 2019.



Tonnages 47,67 t
Evolution des tonnages / 2018 -9,5 %

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2019	Evolution 2019/2018
Plaine Vallée	15,102	19,21	34,312	-11,9%
Val Parisis	0	13,358	13,358	-2,8%
Total OM Emeraude	15,102	32,568	47,670	-9,5%



Traitement

125 125 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2019 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit 0,90 % de plus qu'en 2018.

■ 92 % des déchets valorisés

■ Augmentation de la valorisation matière

■ Uniquement 8 % des tonnages à destination des centres de stockage



Filières de traitement	Tonnages 2019	Rappel tonnages 2018
Valorisation énergétique	50 032*	50 290*
Valorisation matière	49 582**	46 066**
Valorisation agronomique	13 658	13 273
Centre de traitement spécifique	124	121
ISDD ¹	1 409***	1 416***
ISDND ²	7 144,7	6 657
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 765	1 734
ISDI ³	1 410	4 457

(1) ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

(2) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

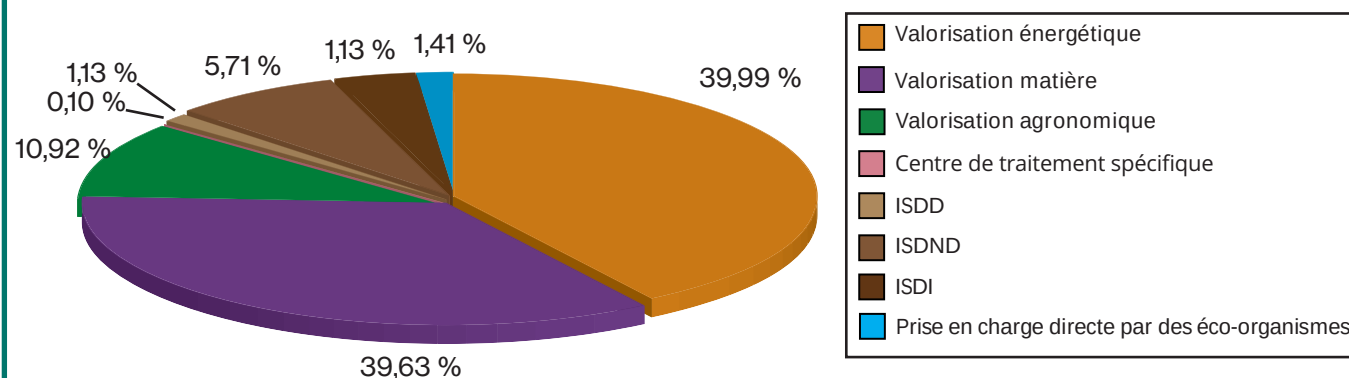
(3) ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

* déduction faite des sous produits issus de l'incinération

** dont 19 440 tonnes de sous-produits issus de l'incinération

*** sous-produits issus de l'épuration des fumées d'incinération

Répartition des filières de traitement pour l'ensemble des déchets 2019



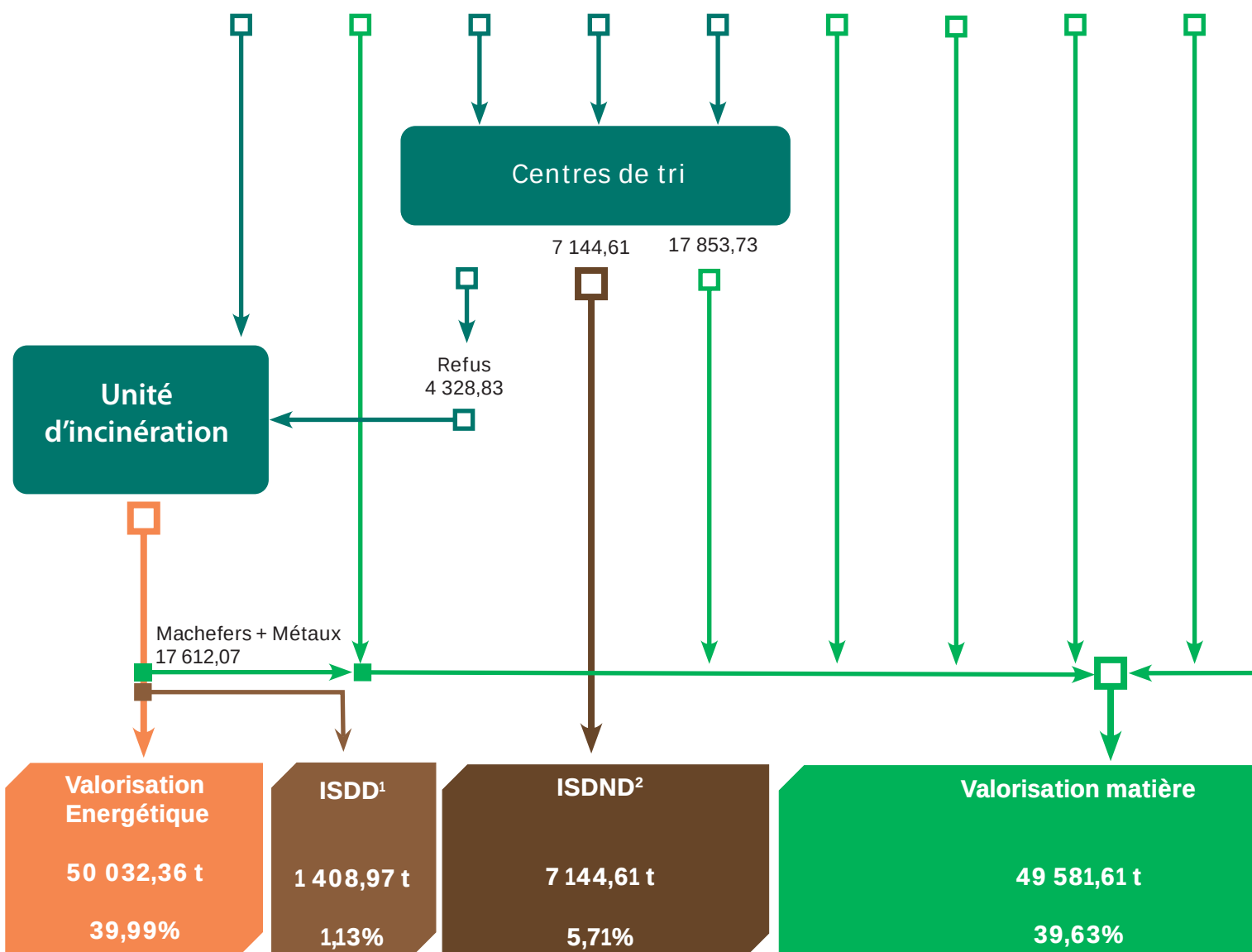
Si l'objectif premier est de réduire les déchets à la source, pour ceux restant encore, le Syndicat Emeraude s'efforce de favoriser la valorisation matière avant la valorisation énergétique conformément à la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008. C'est à cette fin que l'extension des consignes de tri aux résines plastiques, type pots, barquettes, polystyrène, films, a été appliquée au 1er mai 2019. Cela a permis de détourner de l'incinération plus de 550 tonnes de plastiques supplémentaires par rapport à 2018. Pour autant, la valorisation matière dépend beaucoup de la qualité des produits triés par les habitants d'une part, et

dans les centres de tri d'autres part. Or, l'année 2019 a été marquée par la chute des cours de beaucoup de matériaux, saturant parfois les usines de recyclage. Les filières de reprises sont alors de plus en plus exigeantes sur la qualité des produits.

Dans ce contexte, 92% des déchets collectés sont valorisés, ne laissant que 8% de déchets à destination de centres de stockage. Mais là encore, une piste d'amélioration, toujours identifiée sur les encombrants et sur le respect des consignes de présentation, est susceptible de faire baisser le taux d'enfouissement.

Bilan

Tonnages collectés par le Syndicat Emeraude									
	OMR	Gravats non inertes	Encombrants	Bois	Emballages mélange	Carton	Verre	Ferrailles	huiles
Porte à porte	66 119,44		9 083,42		12 972,52	96,66	5 969,04		
Apport volontaire						38,04			
Apports communes			3 526,28			8,30		25,42	
Déchèteries		3 162,12	2 097,19	1 647,76		197,25		333,41	12,42
Tonnages 2019	66 119,44	3 162,12	14 706,89	1 647,76	12 972,52	340,25	5 969,04	358,83	12,42



1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux - 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Matière

				Tonnages collectés par des éco-organismes					
papiers	Pneus	Gravats inertes	Déchets végétaux	Déchets toxiques	Piles	DEEE +Ampoules	Textiles	DEA	DDS
73,62			9 491,90						
6110				15,10			626,82		
3,04	9,52	259,04	2 319,21	32,57		2,38			
44,51		3 837,84	1 847,52	76,46	3,00	333,00	82,03	594,85	122,60
182,27	9,52	4 096,88	13 658,63	124,13	3,00	335,38	708,85	594,85	122,60

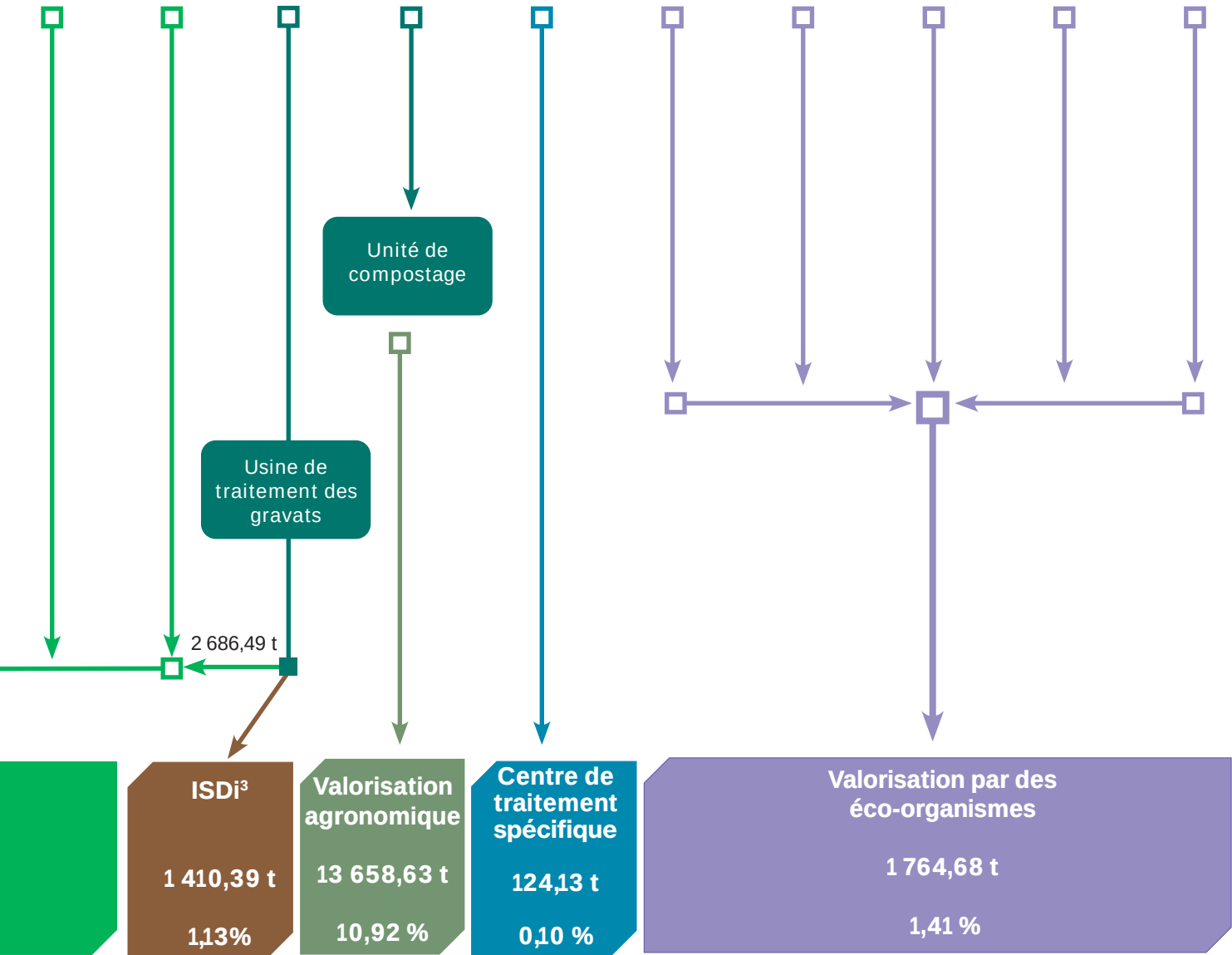


Figure 3 ISDi : Installation de Stockage de Déchets inertes

Finances

Le financement du Syndicat Emeraude repose à plus de 83,6 % sur les contributions des communautés d'agglomérations adhérentes (CA Plaine Vallée et CA Val Parisis), en stabilité par rapport à 2018 et pour la deuxième année consécutive.

En effet, bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Le produit appelé en 2019 est strictement identique au montant appelé en 2018, hors avenants actant une modification du niveau de service de référence. Ce produit, inchangé malgré les actualisations et révisions des prix des prestations, participe à la stratégie de diminution des excédents de fonctionnement cumulés constatés aux résultats des exercices précédents.

■ Montant des crédits employés en 2019 : 34,104 M€

■ Contribution des agglomérations adhérentes (reversement de TEOM) : 23,867 M€

■ Soutiens des éco-organismes et rachats matière : 3,549 M€

■ Les contrats de prestations de services représentent 87,99 % des dépenses de fonctionnement

Evolution du produit demandé pour financer le service

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant (€)	23 963 907	24 395 257	25 164 257	25 164 257	23 518 564	23 867 564	23 867 564
Evolution (%)	1,8%	1,8%	3,15%	0%	-6,54%	1,49%	0%

Compte administratif

Le résultat brut global de clôture du budget 2019 est donc de 3 998 352,21 € (contre 6 809 114,72 € en 2018). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de 3 707 003,01 € (contre 6 467 002,70 € en 2018).

Ces chiffres s'expliquent, en section de fonctionnement par :

- De moindres dépenses : - 131 k€ de dépenses de personnel, non réalisation de dépenses imprévues.
- Une forte progression des charges à caractère général (90 % des dépenses) et notamment l'article 611 (prestations de services) : nouveaux marchés, révisions, évolution de tonnages. Mais également des dépenses qui n'auront pas vocation à se renouveler (ECT, EcoDDS).

- Un taux de réalisation des recettes contrasté : érosion des recettes de revente matériaux :
- 400 k€ par rapport au BP 2019. Recettes des éco-organismes stables, même si baisse des soutiens Papier et Ecomobilier. Rattachement de la subvention ADEME au titre de l'année 2 du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) (135 k€).

En ce qui concerne la section d'investissement, le résultat cumulé à fin 2019 de 2 344 k€ (hors RAR) s'explique quant à lui par :

- De moindres dépenses (- 1 500 k€ travaux Eco-site, moindres acquisitions de bornes enterrées ou colonnes aériennes) et réalisation des investissements initiaux pour la mise en place de l'ECT (80 l et ajustements de dotation).
- Un tarissement des subventions d'investissement.

Budget Principal						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	"Résultat N-1 reporté"	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	28 546 170,00	31 283 304,67	-2 737 134,67	4 391 228,47	1 654 093,80
	Section d'investissement	2 455 943,13	2 529 570,97	-73 627,84	2 417 886,25	2 344 258,41
	Budget total	31 002 113,13	33 812 875,64	-2 810 762,51	6 809 114,72	3 998 352,21
«Restes à réaliser»	Section de fonctionnement					
	Section d'investissement	0,00	291 349,20	-291 349,20		-291 349,20
	Budget total	0,00	291 349,20	-291 349,20	0,00	-291 349,20
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		31 002 113,13	34 104 224,84	-3 102 111,71	6 809 114,72	3 707 003,01

Zoom sur les recettes de fonctionnement

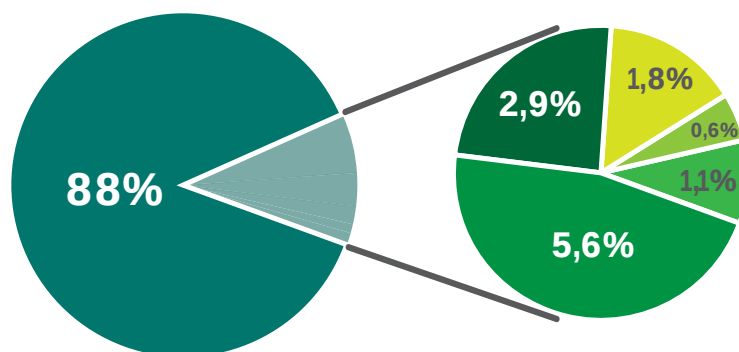
Outre les contributions des Communautés d'Agglomération qui, en 2019, ont constitué 83,61 % des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et les rachats matière ont représenté 12,43 % (en baisse par rapport à 2018 en raison d'une chute des cours de revente pour certains matériaux). L'augmentation du gisement trié suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri des plastiques et la relance du geste de tri n'auront pas permis de compenser ce manque à gagner de recettes sur l'exercice. La redevance spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (2,52 %), au financement du service.

DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Versement des contributions :	
Communauté d'Agglomération Val Parisis :	12 098 909 €
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée :	11 768 975 €
Total TEOM :	23 867 884 €
■ Soutiens des éco-organismes :	2 413 570 €
- CITEO (Emballages) :	1 897 427 €
- CITEO (Papiers) (hors projet « Accompagnement au changement ») :	254 330 €
- OCAD3E :	20 235 €
- Eco-mobilier :	209 658 €
- Eco-DDS :	20 995 €
- Eco-TLC :	10 925 €
■ Reprises des filières :	1 000 706 €
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) :	309 849 €
- Carton :	148 823 €
- Bouteilles Plastiques :	291 016 €
- Verre :	146 066 €
- Acier :	26 769 €
- Batteries :	1 881 €
- Aluminium :	26 310 €
- Papiers de bureaux :	18 036 €
- Briques alimentaires :	1 641 €
- Autres reprises matériaux sur déchèterie (Papiers, cartons ferrailles) :	30 315 €
■ Autres recettes et soutiens :	409 256 €
- Recettes diverses :	274 256 €
- ADEME TZDZG :	135 000 €
- CITEO (Projet papier) :	0 €
■ Redevance spéciale :	719 752 €

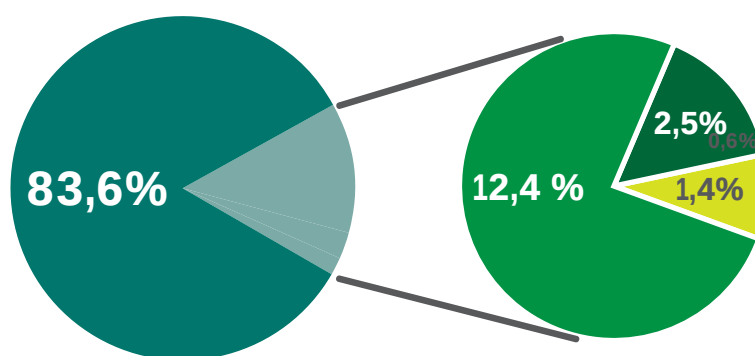
Compte administratif 2019

Dépenses de fonctionnement 2019



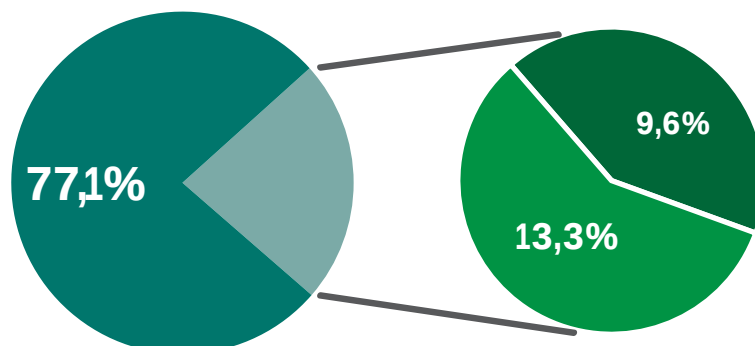
Contrats de prestations de services	27 526 262 €
Dotations aux amortissements	1 745 991 €
Frais de personnel	911 506 €
Autres charges à caractère général	561 216 €
Autres charges de gestion courante	199 082 €
Charges financières et exceptionnelles	339 248 €
	31 283 305 €

Recettes de fonctionnement 2019



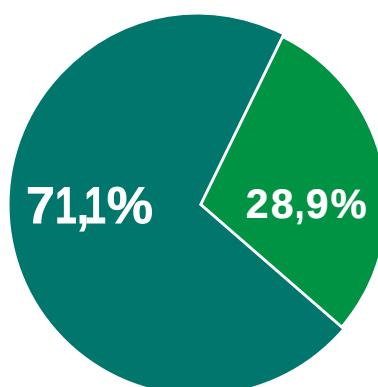
TEOM	23 867 884 €
Soutiens Eco-organismes et rachats matières	3 549 278 €
Redevance spéciale	719 752 €
Autres	409 256 €
	28 546 170 €

Dépenses d'investissement 2019



Investissements bornes, bacs et composteurs	2 175 935 €
Emprunts	270 709 €
Autres	374 276 €
	2 820 920 €

Recettes d'investissement 2019



Amortissements	1 745 991 €
FCTVA	709 953 €
	2 455 943 €

Communication

La communication et la sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'articule autour de trois grands axes :

- **Communication**
- **Sensibilisation**
- **Événementiel**

- 2 824 enfants sensibilisés lors d'animations scolaires
- 2^{ème} édition du forum du zéro déchet
- 9 stands d'information tenus dans les communes, 1 024 personnes sensibilisées
- Mise en place de l'extension des consignes de tri



Communication

Emeraude le Mag

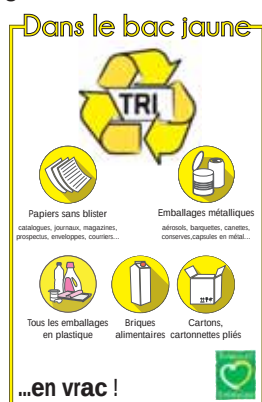
Le magazine du Syndicat Emeraude paraît deux fois par an.

Il aborde des sujets d'actualités du territoire, sur la thématique de l'environnement et du recyclage, et comporte un dossier complet permettant d'approfondir certains sujets.



Extension des consignes

En 2019, le Syndicat Emeraude a réédité les documents incluant les consignes de tri afin d'inclure l'extension des consignes de tri.



Réseaux sociaux



©126média / Cédric Daya - compte instagram du @syndicatemergaude

En 2019, avec pour objectif de montrer les déchets sous un nouvel angle, Instagram est la plateforme adéquate pour partager du contenu photographique de qualité. Le Syndicat propose alors des publications que nous voulons à la hauteur du réseau social, afin d'offrir des images travaillées, intéressantes et apparaissant de manière régulière. Des astuces pour adopter quelques gestes pour une consommation générale plus saine, des tutoriels pour apprendre à faire soi-même des alternatives responsables et écologiques, une approche plus humaine des agents du Syndicat Emeraude ou encore des exemples d'habitants envieux de partager leur savoir-faire ou leurs astuces pour tendre vers un mode de vie zéro déchet...

Tant d'informations qui ne vous feront pas regretter de vous être abonné à notre compte :

[@syndicat.emeraude](https://www.instagram.com/syndicatemergaude)

Sensibilisation

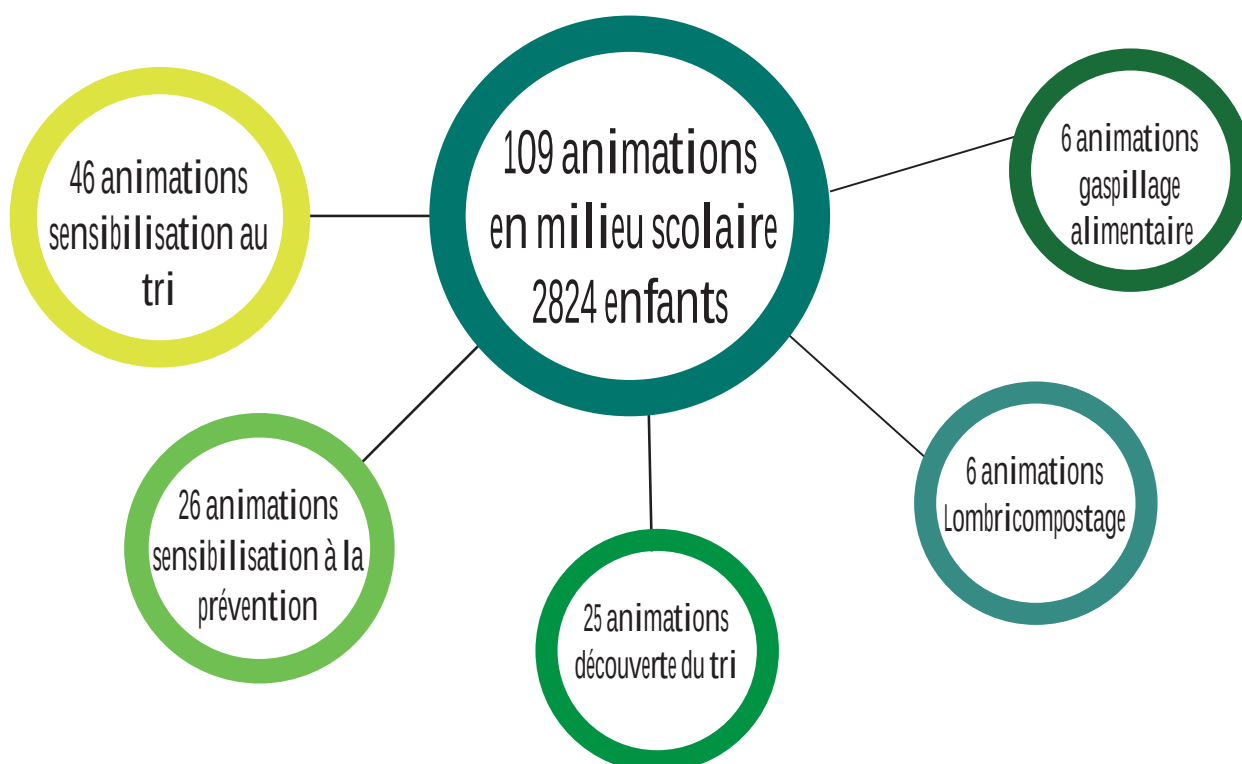
S'il est très important de sensibiliser la population au tri et à la réduction des déchets à grande échelle, mettre l'accent sur les enfants est primordial. En effet, c'est dès le plus jeune âge que des habitudes de tri et de réduction peuvent se transformer en véritables réflexes une fois adulte.

C'est pourquoi, en 2019, les élèves des écoles du territoire Emeraude ont pu participer à des animations dès l'âge de sept ans.

Trois animations ont été mises au point, chacune adaptée à un niveau scolaire spécifique pour que tous puissent participer et retenir un maximum d'informations. Ainsi ce sont 109 animations qui ont été réalisées, à l'occasion desquelles 2 824 enfants ont été sensibilisés.

Les animations proposées en 2019 étaient :

- CE1 : « Matières » pour apprendre à faire la différence entre les différentes matières et donc bien faire le tri,
- CE2 : « Réduire le gaspillage alimentaire » pour lutter contre le gaspillage à la cantine mais aussi à la maison,
- CM1 : « Le cycle de vie des déchets » pour apprendre à trier mais aussi voir comment les déchets sont recyclés,
- CM2 : « Réduisons nos déchets » pour familiariser les élèves avec le zéro-déchet,
- Tous niveaux : « Lombricompostage » pour montrer aux enfants comment les aliments se décomposent et quel trésor ils nous fournissent.



Événementiel

Le Forum du zéro déchet



©126média / Cédric Daya - Forum du zéro déchet

Pour la deuxième année consécutive, le Syndicat Emeraude a organisé son Forum du Zéro Déchet. Cet événement a eu lieu lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets dans la ville du Plessis-Bouchard.



©126média / Cédric Daya - Forum du zéro déchet

Près de 1 000 visiteurs ont découvert les stands, ateliers et la conférence sur le thème de la réduction des déchets. Mais il n'est pas suffisant de parler du zéro déchet, il faut le mettre en pratique, c'est pour cette raison que l'espace restauration était équipé de vaisselle réutilisable.

Les stands et ateliers :

Tout au long de la journée les visiteurs ont pu découvrir diverses thématiques en déambulant de stands en ateliers et d'ateliers en stands.

Pour une maison zéro déchet, on pouvait découvrir comment réparer son petit électroménager, comment faire un ménage respectueux de la santé et de l'environnement, comment conserver ses aliments grâce au bee-wrap (film réutilisable) ou encore comment devenir minimaliste grâce à une visite de maison témoin.

Pour un jardin zéro déchet, on pouvait découvrir le rôle des poules dans la réduction des déchets, mais aussi le compostage et le jardinage au naturel.

La conférence :

La thématique abordée par H.O.P. (Halte à l'Obsolescence programmée) était la fin de vie des produits de tous les jours (ampoules, téléphones, collants...) et comment lutter contre cette obsolescence programmée. Cette conférence a rassemblé une trentaine de personnes.

Le Forum du Zéro Déchet est l'occasion d'échanger, de découvrir ou d'expérimenter la réduction des déchets de manière ludique, accessible et conviviale.



©126média / Cédric Daya - Forum du zéro déchet

Extension des Consignes de Tri (ECT)

Le Syndicat Emeraude a mis en place sur l'ensemble de son territoire l'extension des consignes de tri au 1^{er} mai 2019.

La mise en place de l'extension des consignes de tri fut un moment important pour le Syndicat Emeraude. Elle a permis de clarifier et de simplifier les messages portant sur le tri des emballages ménagers, répondant ainsi à une attente forte des usagers.



©126media/Cédric Daya - Extension des consignes de tri

«Tous les emballages et les papiers se trient.»

Changement de signalétiques

Une attention particulière a été apportée dans le changement de signalétique. Une prestation, en partenariat avec le collecteur a été organisée pour réétiqueter les bacs à couvercle jaune de l'habitat pavillonnaire, commerces et associations.

EMBALLAGES ET PAPIERS / CARTONS

JE TRIE DÉJÀ :		JE TRIE EN + :
Tous les flacons et bouteilles en plastique (avec leurs bouchons)	Tous les papiers se recyclent ! (même le papier cadeau)	Pots en plastique
Emballages métalliques et petits aluminium	Cartons, cartonnets	Barquettes
Briques alimentaires		Autres emballages en plastique
DÉPOSEZ 		TOUS LES EMBALLAGES & LES PAPIERS SE TRIENT
©syndicat emeraude - autocollant des bacs emballages 2019		un doute, une question ? Syndicat Emeraude 01 34 11 92 92 www.syndicat-emeraude.com

Ajustement des bacs 80 litres

En amont du projet, le Syndicat Emeraude a réalisé un diagnostic des dispositifs de pré-collecte (analyse des taux de remplissage, taux d'utilisation, etc.) afin de définir les nouvelles règles de dotations des bacs jaunes pour la collecte en multimatériaux.

Suite à ce diagnostic, les bacs 80 litres, trop petits, ont été remplacés sur l'ensemble du territoire par des bacs de 120 litres, ce qui a permis en parallèle de se mettre en conformité avec les recommandations R437 de la CNAMTS.



©126media/ Cédric DAYA - bac emballages 120 litres

Campagne de communication

Le Syndicat Emeraude a réalisé une campagne de communication spécifique pour informer, préparer et accompagner le projet sur l'ensemble du territoire.



©Pellicam - campagne d'affiches pour l'extension des consignes de tri

La campagne de communication s'est composée :

- d'une lettre d'informations en janvier, contenant un courrier explicatif, un mémo-tri et la nouvelle règle de dotation des bacs jaunes,
- d'une réunion d'information avec l'ensemble des services communication de communes du syndicat Emeraude, afin de définir la stratégie de communication à une échelle locale,
- d'un communiqué de presse pour parution d'articles dans les journaux municipaux et locaux en mars et mai,
- de la transformation de l'animation « cycle des déchets » en une animation « extension des consignes de tri » à partir de janvier 2019,
- de la réalisation de suivis de collecte positifs de mai à décembre 2019 pour vérifier la qualité du tri et « récompenser » les bons trieurs,
- d'une campagne de sensibilisation en porte à porte par quatre ambassadeurs du tri.
- de la mise à jour des documents incluant les consignes de tri (guide de tri,...)

- d'une campagne de communication d'informations multi-relais en avril (affichage municipal, flancs de bennes de collecte, site web, réseaux sociaux, informations en accueil Mairie...)



©Syndicat Emeraude - campagne d'affiches pour l'extension des consignes de tri

- dun magazine spécial «extension des consignes de tri», distribué en avril 2019



©126media/Cédric Daya - Emeraude Le Mag N°9 édition spécial ECT

Suivi de collecte positif

Depuis le 1er mai 2019, le territoire du Syndicat Emeraude applique les extensions des consignes de tri (ECT).

Afin de vérifier la bonne application des nouvelles consignes par les administrés, des suivis de collecte positifs ont été réalisés dès l'été 2019. Il s'agit de précéder le passage de la benne de collecte et de vérifier le contenu des bacs jaunes.

Un suivi de collecte a été réalisé dans chacune des communes du territoire entre juin et octobre 2019. De plus, lorsque c'était nécessaire, les étiquettes de consignes de tri ont été mises à jour.



©Syndicat Emeraude - suivi de collecte positif

Lors du passage des agents, un autocollant « pouce vert » était collé sur les bacs des ménages ayant adoptés les nouvelles consignes de tri au moment du suivi. Cet outil nous permettait de les féliciter plutôt que des les sanctionner, comme lors d'un suivi de collecte classique.

En moyenne, 53% des bacs présentés ont reçu l'autocollant « pouce » lors des suivis de collecte.

Ce sont au total 2 442 bacs qui ont reçu l'autocollant « pouce ». Saint-Prix est la ville dans laquelle les administrés ont été le plus félicités car 68% des bacs présentés montraient que les foyers étaient passés en ECT. A l'inverse, seuls 38% des foyers avaient assimilé l'extension des consignes de tri à Enghien-les-Bains.

Sensibilisation en porte à porte

Afin d'accompagner au mieux les administrés dans l'extension des consignes de tri, une action de sensibilisation en porte à porte a été mise en place de mi-avril à mi-septembre 2019.

Cette action a été menée par quatre ambassadeurs du tri recrutés par le prestataire de collecte et coordonnés par un agent du Syndicat Emeraude.

Le but était de sensibiliser sur les nouvelles consignes de tri. L'objectif chiffré était de 20 000 foyers prospectés et 7 000 foyers sensibilisés (soit 35%).

Afin d'augmenter les chances de résultats, l'échange en porte à porte s'est appuyé sur le « tri facile » et la communication engageante. Dans cette méthode, les participants ne se contentent pas d'écouter passivement les ambassadeurs du tri. Les administrés découvrent ce que deviennent les déchets de chaque flux et réalisent ensuite un bilan personnalisé de leur pratique de tri.

Ce sont au total 20 733 foyers qui ont été prospectés sur les 17 communes du Syndicat Emeraude dont 5 715 sensibilisés en communication engageante (28%) et 4 699 sensibilisés en communication classique (23%).

ÊTES-VOUS PRÊTS POUR LA NOUVELLE SAISON EMERAUDE ?

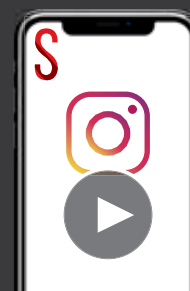
Ajouts récents



Nouveau magazine ⓘ



Nouveau site web ⓘ



NOUVELLES PUBLICATIONS
CHAQUE SEMAINE

Nouvel Instagram ⓘ

REGARDEZ VOS DÉCHETS AUTREMENT

Accrochez-vous !

Un nouveau magazine, un nouveau site web et un compte Instagram.

Êtes-vous vraiment prêt pour la nouvelle saison Emeraude ?

Tou-doum...



Accueil



Rechercher



Déchèterie



Collectes



Plus